

Étaient présents :

P. Rémer
G. Zolger
J-M Creff
M. Caron
A. Dreano
J-C Delalonde
M-H. Gillig
A. Radigales
B. Henry
C. Boutonnet
C. Fritsch
J-M. Nass
D. Nouaille
D. Bonadona
E. Janna
B. Brame

Étaient excusés :

J-F Riffaud
M. Le Bourdonnec
J. Dabouineau
P. Devaux
P.M Taufana
A. Kervella
P. Cacot
E. Blanchet
G. Lepichon
Y. Heulin
J-P Michel

Equipe FEHAP

Florence Leduc
Célia Barbarisi
Marianne Fages

1- Accueil

Philippe RÉMER, Président de Commission, accueille les membres et expose les différents projets en cours. Après lecture du compte rendu de la réunion précédente, celui-ci est approuvé.

2- Compte-rendu du plan d'action de la dernière commission

La dernière Commission Vie Associative a donné lieu à un plan d'action, dont Florence Leduc rend compte aux membres. Celui-ci est approuvé.

3- Sur l'avant-projet de loi sur l'économie sociale et solidaire

✓ **Éléments de contexte :**

Le contenu de l'avant-projet de loi sur l'économie sociale et solidaire relance le débat au sein de la Commission vie associative afin de discuter des éléments de positionnement FEHAP. Toutefois, le projet de loi sur l'ESS intéresse la fédération à trois niveaux : celui de la représentativité, le périmètre et le lobbying juridique et fiscal. Dans ce sens, David Causse, Directeur du secteur sanitaire et Coordonnateur du pôle santé-social, rejoint la Commission afin de partager sa lecture du texte et d'élaborer une analyse concertée sur le sujet.

✓ **Éléments de discussion :**

➤ L'article 1^{er} de l'avant-projet de loi distingue les acteurs traditionnels de l'ESS des entreprises sociales et solidaires. Néanmoins, cette différenciation n'est pas maintenue dans le reste du texte, qui privilégie le terme « d'entreprise ». Se pose alors la question de la légitimité de cette appellation pour les établissements privés non lucratifs. Les membres de la commission se définissent comme des dirigeants d'une « entreprise spécifique », gérée par des règles particulières, ce qui ne remet pas en cause la terminologie retenue par l'avant-projet de loi.

Néanmoins, les membres de la commission estiment qu'il est nécessaire de faire-valoir à l'intérieur du texte des distinctions entre d'une part, les associations et les entreprises du secteur commercial et en ce sens retenir le terme d'« opérateur » ne semble pas satisfaisant pour permettre cette séparation, et d'autre part, entre les associations elles-mêmes, soit entre l'association de quartier et celle qui possède 4 000 salariés. David Causse souligne qu'il ne faut pas oublier que ce ministère dédié à l'ESS dépend du Ministère des Finances et que si cette désignation d' « entreprise » est maintenue pour les associations et fondations, cela pourrait amener des conséquences fiscales pour les structures de l'ESS.

➤ Sur la question du redressement et de la liquidation des associations, il semble important de prioriser une reprise par un acteur de l'ESS et non pas par le secteur commercial.

➤ Le titre V de l'avant-projet de loi impacte également le droit des associations, notamment sur les fusions et les scissions entre associations. La proposition de déclaration préalable en cas de fusion et de scission auprès de l'ARS et du CG qui peut s'opposer à la transmission ou au maintien de l'autorisation ou de l'habilitation de l'association absorbante, est dangereuse pour le secteur PNL. En effet, face à ce système le secteur privé lucratif n'hésitera pas à mettre en place des stratégies contentieuses. L'indépendance du secteur Privé Non Lucratif est gravement remise en cause par ce titre V.

➤ Afin d'avancer sur le projet de loi et se faire entendre, le secteur PNL doit se regrouper pour porter ensemble, d'une même voix des valeurs et des positions. Il faut créer un déclic de forme.

✓ **Éléments de conclusion :**

- Rédiger une note de positionnement concertée à l'attention du cabinet entre les différents services de la FEHAP concernés par le projet de loi.

4- Sur le retour de la 4^{ème} l'Université de Printemps des Administrateurs

La 4^{ème} Université de Printemps des Administrateurs sur le thème de l'Economie Sociale et Solidaire s'est déroulée le 27 mars 2013 à la maison des arts et métiers à Paris. Florence Leduc propose une synthèse des appréciations de cette journée, qui ont été très positives et satisfaisantes. L'équipe de la FEHAP annonce également aux membres de la Commission que numéro Hors-série de la revue PSS sur l'économie sociale et solidaire, retranscrivant l'ensemble de cet événement, va paraître très prochainement. Ce numéro Hors-Série sera distribué en sur-diffusion pour toucher également des acteurs de l'ESS hors de secteur sanitaire et social. Cette liste de diffusion pourra être également enrichie par les membres de la Commission Vie associative s'ils le souhaitent.

La date de la prochaine Université des Administrateurs est fixée au mercredi 2 avril, la veille de l'Assemblée Générale de la FEHAP.

5- Sur le renouvellement des administrateurs

✓ **Éléments de contexte :**

Le renouvellement des administrateurs est un sujet que la Commission a souhaité mettre à l'honneur durant cette réunion. Pour introduire les échanges, l'Institut Français des Administrateurs est présenté aux membres comme une ressource et un moyen pour mettre en œuvre ce renouvellement au sein de la FEHAP. Marianne Fages, chargée de mission en service civique, s'est entretenue avec le président de la fédération, Antoine Dubout, sur ce sujet et communique à la Commission les questionnements et les pistes de travail qui ont émergés de cette rencontre.

✓ **Éléments de discussion :**

➤ Le souci de donner aux Conseils d'Administration leur place est vital mais plus que les administrateurs, la grande question est celle de la gouvernance.

➤ L'attractivité est un aspect important afin de permettre ce renouvellement. Un travail de communication et de publicité semble ainsi indispensable.

➤ Il serait pertinent que les délégations régionales FEHAP se rapprochent des délégations régionales de l'IFA et des autres acteurs du PNL en région afin de développer localement une information sur le renouvellement des administrateurs.

➤ Des organisations de retraite complémentaires comme AGIRC-ARCCO veulent proposer à leurs adhérents de nouvelles solutions de bénévolat pour rester actif à la retraite. Il serait peut-être intéressant de voir de ce côté-là ce que la FEHAP peut leur apporter.

➤ Au sein des organisations adhérentes, la FEHAP doit diffuser les bonnes pratiques dans le domaine du renouvellement des administrateurs.

✓ **Éléments de conclusion :**

- Elaborer un plan d'action sur le renouvellement des administrateurs
- Faire une bourse de bonnes pratiques

6- Sur l'analyse des restructurations

La Commission vie associative a souhaité avoir des informations sur le mouvement de restructuration des associations. Florence Leduc, nommée présidente adjointe de l'observatoire de l'Unifaf, évoque et distribue l'enquête emploi 2012 de la branche sanitaire sociale et médico-sociale de l'UNIFAF. Cette enquête donne des clés de compréhensions sur le processus de reconfiguration du secteur.

7- Sur le rapport du Haut Conseil de la vie associative sur le financement privé des associations

Une synthèse du rapport remis par le Haut Conseil à la Vie Associative à la Ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, sur l'amélioration des financements privés des associations a été proposée aux

membres de la Commission. Ce rapport intermédiaire fait état des mécanismes permettant le développement des financements privés, en portant une réflexion sur leur impact et sur le perfectionnement de l'existant. Madame Fourneyron portera certaines préconisations dans le cadre du projet de loi-cadre sur l'Economie Sociale et Solidaire, qui sera présenté en Conseil des ministres par Benoit HAMON, ministre délégué à l'économie sociale et solidaire et à la consommation, au mois de juin 2013.

8- Sur le financement des formations des administrateurs

Dans le cadre du financement de la journée de formation des administrateurs, les membres de la Commission ont souhaité avoir des informations sur les dispositifs de soutien à la formation des dirigeants bénévoles, qui ne peuvent pas bénéficier d'un remboursement par l'Unifaf lorsque leur association ne cotise pas à 100%. Aucun dispositif n'est connu à ce jour pour répondre à cette demande. Le rôle de défense des intérêts de ses adhérents auprès des pouvoirs publics et de syndicat d'employeurs interdit la FEHAP d'être éligible au fonds national pour le développement de la vie associative. Toutefois, les organisations qui ne cotisent pas à 100% auprès d'UNIFAF ont la possibilité de consacrer une partie de leur fonds autonome (différentiel entre les 75% de cotisation obligatoire et les 100%) à la formation des administrateurs.

9- Sur la place des administrateurs en région

✓ **Éléments de contexte :**

L'importance d'inciter les régions à créer des collèges d'administrateurs a été rappelée à plusieurs reprises au sein de la Commission vie associative. En effet, les Présidents sont moins représentés que les dirigeants salariés auprès des services publics (notamment ARS). Les membres de la commission parlent de leurs expériences au sein de leur région.

✓ **Éléments de discussions :**

➤ Dans certaines régions, la difficulté de trouver les adresses des présidents complique leur présence au sein de la délégation. D'une manière générale, ce sont les directeurs qui se présentent aux réunions et non les présidents.

➤ Dans d'autres, se pose la question de développer une thématique vie associative au sein de la délégation.

➤ Parfois, l'idée est de réunir des « décideurs » pour échanger sur les préoccupations du secteur plutôt que de créer un collège spécifique des administrateurs.

➤ Il est rappelé qu'il n'est pas non plus nécessaire de « démanteler » des délégations qui fonctionnent bien afin de forcer l'intégration d'administrateurs, si ces derniers ne ressentent pas l'envie de prendre part à ces instances.

✓ **Éléments de conclusion :**

- Faire un travail avec les Chargées de mission et les Délégués régionaux pour inciter les administrateurs à siéger dans les délégations.

10- Sur la création des fiches pratiques

✓ **Éléments de contexte :**

Sur la base des questions posées par les adhérents, trois fiches pratiques sont proposées à la Commission : la contestation de dons et de legs, la procédure de reconnaissance de l'utilité publique et la publicité des associations.

✓ **Éléments de discussion :**

➤ Les fiches pratiques semblent être des outils pertinents qui pourraient être mis à la disposition des chargées de mission qui sont en contact direct avec les adhérents. Les fiches permettraient aux chargées de missions de répondre rapidement à d'éventuelles questions et pourraient être directement transmises aux adhérents.

✓ **Élément de conclusion :**

- Relayer les fiches en région

[La prochaine commission se tiendra le :](#)

4 octobre 2013 de 10h00 à 16h00 à la FEHAP